

## L' "incendie photovoltaïque", un nouveau type d'intervention pour les pompiers

Eric Leysens | 06/05/2011 | 16:42 | Matériaux



© Loving Earth/ Flickr'r  
Flamme

**Un incendie survenu en périphérie de Limoges le 4 mai et dont la cause est attribuée au photovoltaïque, repose la question de la sécurité incendie des installations solaires électriques.**

Mercredi 4, dans l'après-midi, un pavillon de Palais-sur-Vienne en Haute Vienne a pris feu. D'après les pompiers, il aurait été déclenché par l'installation photovoltaïque. L'enquête de police doit encore le prouver. Pour le capitaine Sabourdy du Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Vienne, présent sur place, il s'agirait du premier feu d'origine photovoltaïque survenu dans la région. "Il y a beaucoup de feux dûs à une machine à laver. Pourtant personne ne se pose la question d'en disposer d'une ou pas". Le capitaine rappelle que la majorité des départs de feu sont d'origine électrique, et il appelle à la prudence vis-à-vis de la stigmatisation des systèmes photovoltaïques. Pour lui, le problème que posent les installations solaires électriques, ce n'est pas l'extinction du feu mais la sécurité des personnes lors du déblai du sinistre. "La présence de conducteurs à nu où circule l'électricité des panneaux non détériorés est une nouvelle problématique pour nous" précise-t-il. A la Direction de la sécurité civile, on dit avoir conscience des risques que pose le développement des « toits bleus ». Une note, rédigée avec les professionnels du photovoltaïque, fixe le mode d'intervention des hommes du feu sur les bâtiments, et notamment l'approche particulière qu'exige l'aspect glissant d'une toiture photovoltaïque. Elle devrait être validée en fin de semaine prochaine et envoyée aux services départementaux d'incendie et de secours.

### Une prise en compte émergente

Cette prise en compte de la sécurité incendie au sein de la filière photovoltaïque émerge doucement. La Commission Centrale de Sécurité (CCS) a rendu public, fin 2009, un avis sur les mesures de sécurité à prendre en cas d'installation de panneaux photovoltaïques dans un établissement recevant du public. Le Centre national de prévention et de protection propose, depuis peu, une formation intitulée « Identifier le risque incendie d'une installation de panneaux photovoltaïques ». Ces initiatives sont indispensables car le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel) indiquait, dans une étude rendue publique début 2010, qu'en France métropolitaine, plus d'une installation photovoltaïque sur deux est jugée non-conforme.

L'association Hespul, travaillant au développement de l'efficacité énergétique et des énergies

renouvelables, pointe du doigt l'intégré au bâti. "A la différence d'une installation surimposée, où les tuiles peuvent jouer le rôle de pare-feu, l'intégré au bâti facilite la propagation du feu" souligne Marc Jedliska, directeur de l'association. Il insiste également sur la nécessité de rendre obligatoire la mise en place de systèmes de coupure de courant entre les panneaux.

*Pour voir le guide rédigé par le SER et l'Ademe sur les spécifications techniques relatives à la protection des biens et des personnes dans les installations PV raccordées au réseau, cliquez- là*

---

Eric Leysens | [Source LE MONITEUR.FR](#)

Les commentaires (0)  
**VOS REACTIONS**